

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34, et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## La Réunion publique du 1<sup>er</sup> Mai

Mille électeurs cadurciens envahissaient, hier au soir, la salle du théâtre pour entendre l'ancienne municipalité venant rendre compte de son mandat.

Après une longue attente, le rideau se lève enfin découvrant aux regards avides tous les membres de la liste du maire, commodément assis au fond de la scène, tandis que, par les portes entrebaillées, on voyait errer dans les coulisses les candidats de la liste Relhié.

Plus de courtoisie envers des adversaires eût produit, sur le public, un meilleur effet. Cette première impression avait mal disposé l'assemblée. Aussi, lorsque M. le maire lui demande de nommer un président, la salle presque toute entière désigne le citoyen Cagnac, chef du parti socialiste. Un peu interloqué, M. Costes feint de ne pas entendre et s'assied au fauteuil.

Cette manière d'interpréter le sentiment populaire met en joie la salle qui dès ce moment devient gouailleuse.

M. le maire la calme bientôt par sa parole chaude et abondante. Il regrette, dit-il, la scission qui s'est produite au sein du Conseil. Il aurait voulu se présenter avec l'ancien conseil tout entier, mais on lui a présenté la déclaration politique que l'on sait, et il a signé. D'autres ont refusé leur signature et voilà pourquoi on s'est séparé.

Quant à sa gestion, il est prêt à la discuter avec quiconque. On a fortement critiqué l'ancien conseil de s'être adressé, pour des emprunts divers au *Crédit foncier*, au lieu de faire appel aux fonds cadurciens. On a eu tort : l'emprunt contracté au *Crédit Foncier* a fait économiser au moins 50,000 francs à la ville.

On nous fait un grief d'avoir laissé en souffrance la rue Rousseau. Ce reproche est immérité ; nous n'avions pas les fonds suffisants par suite du projet de restauration du Lycée.

Au sujet de la rue de la Préfecture, on nous attaque également sans raison.

Quant aux diatribes des journaux, j'ai toujours professé envers elles la plus complète indifférence. Ceux qui se laissent impressionner par ces procédés-là n'ont qu'à rester en dehors de la vie publique.

J'ai donné à la mairie, à la défense des intérêts de la ville, tout ce que j'ai de bonne volonté, de dévouement. Je ne me suis pas enrichi au pouvoir. Je me retire les mains nettes, content d'avoir sacrifié à mes fonctions de maire tout mon temps et quelquefois ma santé.

L'entente n'a pu se faire sur les questions politiques ; je le regrette, mais je ne pouvais refuser ma signature à un vœu que j'approuve sur l'impôt sur le revenu et la prépondérance du suffrage universel sur le suffrage restreint.

Quoi qu'il arrive, je ne me désintéresserai jamais de la prospérité de la cité cadurcienne, de la grandeur de la patrie et de la vraie République.

M. Talou, député du Lot, prend à son tour la parole. Il s'excuse du retard apporté à l'ouverture de cette réunion. Il arrive à l'instant de Paris, où le retenaient les votes importants d'hier.

Il prie l'auditoire de se montrer indulgent. Sa fatigue est extrême...

Sur ce, notre député s'élance dans des considérations à perte de vue sur le ministère qui vient de tomber, sur la prépondérance de la Chambre sur le Sénat, il larmoise sur nos pauvres soldats de Madagascar que les élus du suffrage restreint veulent affamer !

Plusieurs voix : C'est faux.

C'est la guerre allumée à Paris et dans toute la France, dit-il, pour assurer la prépondérance des élus du suffrage universel, et des comités s'organisent dans ce but.

Plusieurs voix dans la salle : Assez de politique ! Parlez de Cahors !

M. Talou. — Ici, je ne veux m'occuper que de deux listes : Celle qui soutient la souveraineté du suffrage universel et celle qui se renferme dans le suffrage restreint.

Entre les deux, le choix n'est pas douteux.

M. Relhié monte à la tribune et dans un langage vibrant d'indignation, avec un regard droit et un ton de justicier, il rappelle les circonstances de la scission, qui s'est produite au sein de l'ancien conseil. Cette scission que vous osez nous reprocher, c'est vous autres qui l'avez cherchée, qui l'avez voulue. On devine facilement dans quel but.

Comme vous, je veux l'impôt sur le revenu, la souveraineté du suffrage universel et toutes les grandes réformes démocratiques. Mais je défends à quiconque de me faire marcher à sa guise et de m'imposer sa manière de républicanisme. M. Talou ! Républicain convaincu, sincère, je l'étais avant beaucoup d'autres, entendez-vous bien, et mes principes ont été et seront toujours inébranlables. J'ai tenu rigoureusement toutes mes promesses et l'esprit de sacrifice m'a toujours animé quand il s'est agi du triomphe des idées républicaines, je le dis hautement, et M. Talou n'aurait pas dû l'oublier. Je me porte garant devant cette Assemblée du républicanisme de tous ceux qui sont sur ma liste. —

La salle remuée profondément par ces paroles flagellantes, qui n'admettent pas de réplique, et qui d'ailleurs sont restées sans réponse, applaudit à tout rompre.

Le citoyen Cagnac. — Je monte à cette tribune pour m'occuper enfin des affaires locales, dont on fait vraiment trop peu de cas ici. (Applaudissements et bravos dans toute la salle.)

Le citoyen Talou a beaucoup parlé de la révision, de l'impôt sur le revenu, de la suprématie du suffrage universel ; c'est très bien, et, autant que lui, nous désirons tout cela ; c'est même le minimum de nos revendications.

Le citoyen Talou a dit aussi, avec un dédain superbe, que, pour lui, il n'existait que deux listes. Nous, socialistes, nous sommes à ses yeux une quantité négligeable ; nous prenons acte de ses paroles et nous tâcherons, à l'occasion, de lui prouver que nous existons.

M. Talou. — Je n'ai point dit cela.

De toutes les parties de la salle. — Si... si...

Le citoyen Cagnac. — Cette parenthèse fermée, j'arrive au programme municipal. L'ancienne municipalité n'a rien fait ; elle a grevé nos finances et toutes ses promesses ont été... oubliées. Mais elle promet de faire beaucoup par la suite. On ne saurait avouer plus ingénument la stérilité de la gestion dernière.

Et pourtant si, ils ont fait quelque chose ; laissez-moi vous raconter une petite séance fort intéressante. Il y avait un gâteau à partager, 300,000 fr., je crois, et il se trouva que toutes les améliorations, proposées dans l'intérêt général, donnaient complaisamment satisfaction à des intérêts absolument privés. Tel conseiller demandait la rectification d'une rue sur laquelle son jardin était en bordure. Tel autre avait une maison qui lui pesait et qu'il fallait absolument démolir ; un troisième, un nivellement très utile à ses immeubles ; enfin un quatrième dit : je voudrais bien aussi ma part du gâteau, et que la rue du Portail-des-Augustins fût élargie.

Je n'insiste pas davantage sur cette manière d'employer utilement et impartialement les fonds des emprunts.

Quant aux économies réalisées, les faits abondent. La municipalité jugea utile un jour d'acheter la maison Labouyssette ; elle la paya 36,000 fr., savez-vous ce qu'elle la revendit ? 18,000 !... Autre économie : Une maison Delsol achetée 15,000 est revendue 6,000. Voilà les gestions économiques de nos édiles.

J'en passe et des meilleures et je conclus en disant : La municipalité n'a rien fait dans l'intérêt intelligemment compris de la ville. Elle a gaspillé nos fonds ; nous ne pouvons lui accorder notre confiance pour l'avenir.

Quelques intermèdes pittoresques égayent la réunion. Le citoyen Ilbert demande l'abolition des titres au porteur.

Le citoyen Lafage demande l'éclairage électrique pour augmenter les lumières du conseil etc., etc.

## ORDRE DU JOUR

M. le Maire met aux voix l'ordre du jour suivant :

Les citoyens réunis en la salle du théâtre le 1<sup>er</sup> Mai 1896, en présence de l'entente qui existe entre les modérés et la réaction à l'occasion des élections municipales, après avoir entendu les explications de plusieurs orateurs approuvent le programme politique et municipal, proposé par la liste républicaine radicale et passent à l'ordre du jour.

M. l'abbé Magne proteste énergiquement contre le passage de l'ordre du jour accusant les modérés d'entente avec la réaction.

De la liste Relhié, je n'ai vu personne, je n'ai causé avec personne. Je n'en dirai pas autant de quelques membres de la liste Coste.

Le tumulte couvre la voix de l'orateur, mais pas assez pour parer le coup.

Le citoyen Cagnac demande la parole pour expliquer son vote sur l'ordre du jour :

« Citoyens, dit-il, je reviens à cette tribune, pour expliquer mon vote, la municipalité dépose un ordre du jour de confiance sur le programme politique et municipal : je voterai la partie politique, car ici, tous nous sommes républicains, et tout le monde est d'accord sur cette partie du programme ; mais la partie municipale je ne la voterai pas, parce qu'elle n'existe pas, et que nous ne pouvons accorder notre confiance, à des citoyens qui ont dilapidé nos finances.

Je demande la division de l'ordre du jour en deux parties.

Le Maire. — Je mets aux voix l'ordre du jour.

Aucune main ne se lève.

Voix nombreuses. — La division, la division !

Le Maire. — Je divise le programme en deux parties, que ceux qui approuvent le programme politique lèvent la main.

Une trentaine de citoyens à peine, sur mille, osent manifester leur opinion.

En somme, l'ordre du jour présenté par M. Costes, est rejeté.

M. le président lève la séance.

SPECTATOR.

## LE SCRUTIN DE DEMAIN

De la réunion importante d'hier il se dégage cette impression indéniable et générale, que l'intervention de M. Talou, mandé tout exprès de Paris, a fait le plus grand tort à la liste de M. Costes.

Trop de politique nuit ; c'est le cas plus que jamais de le dire. Et cette longue et diffuse harangue, qui aurait eu sa raison d'être au Palais-Bourbon, était parfaitement déplacée au théâtre de Cahors.

Les électeurs voulaient que l'ancienne édilité vint rendre compte de son mandat uniquement municipal, et si la politique devait intervenir, ce ne devait être qu'accidentellement. M. Talou en a fait le plat de résistance, il a eu tort. Ce sentiment était unanime au sortir de la réunion.

Plus que jamais, on a pu remarquer dans l'assemblée, combien l'électeur se passionne pour des questions qui le touchent de plus près, et tout auditeur impartial reconnaîtra sans peine que le plus goûté de la soirée a été le citoyen Cagnac, qui a su se borner à la discussion vive, gouailleuse et fort intéressante, par instants, des actes de la municipalité qui quitte le pouvoir.



Il est certain que le vote de demain se ressentira des incidents d'hier. L'électeur, qu'on n'y compte pas, ne portera pas aveuglément son bulletin à l'urne. Il fera, soyez-en sûrs, une sélection sérieuse dans les listes et nous serions bien surpris si les grands politiques y trouvaient leur compte.

Le temps des vaines déclamations est bien passé. Il faut aux communes des noms rompus aux affaires, capables de les traiter soigneusement, avec compétence, et résolus à les mener à bonne fin.

**Des actes et non des paroles !**

Tel sera le cri de la bataille de demain. Bataille pacifique entre toutes, qui s'occupera bien peu du 39<sup>e</sup> ou 40<sup>e</sup> ministère qui arrive ou qui part, mais beaucoup, des citoyens intelligents et désintéressés qui voudront bien nous faire enfin, de la bonne besogne communale. X...

**Liste Républicaine progressiste**

- RELHIÉ, Augustin, doct.-méd., cons. sortant.
- ROUSSEL, François, audit<sup>r</sup> au Conseil d'Etat.
- BOUSQUET, Caprais, conseiller sortant.
- BOUYSSOU, René, id.
- CAYLA, Caprais, id.
- DAYMARD, Joseph, id.
- SÉGUY, Bernard, id.
- AUSSET, Daniel, docteur-médecin.
- BESSE, François, avocat.
- BESSE, Jean-Pierre, propriétaire à Larozière.
- CALMEL, Damien, maître d'hôtel.
- CAVIOLE, Charles, docteur-médecin.
- COUDERC, Antoine, propriétaire, quai Ségur.
- DULAC, Antonin, fils, négociant liquoriste.
- FAYRET, Jules, pharmacien.
- FOURÈS, Jean-Pierre, menuisier.
- GIRMA, Jean, libraire.
- GRANIOU, Michel, propriétaire à Bégous.
- GUIRAUDIES-CAPDEVILLE, L., ancien chef de division.
- ILBERT, Jules, horticulteur.
- JUBIN, Alfred, entrepreneur de trav. publics.
- LACAZE, Louis, avoué.
- LAMELLE, Jean, propriétaire à Cabessut.
- MAGOT, propriétaire au Peyrat.
- RAMES, A., conduct<sup>r</sup> des ponts et chaussées.
- RIGAL, propriétaire à St-Henri.
- TOULOUSE, Émile, architecte.

**Liste Républicaine radicale**

- Costes, J.-H. notaire, maire, cons. sortant ;
- Mazières, A. avoué, adjoint, id.
- Parazines, J., Capit. en ret., adjoint, id.
- Talou, L., député, id.
- Delpont, A., anc. not., cons. génér., id.
- Besse, P., entrepreneur, id.
- Brunies, A., rep<sup>r</sup> de commerce, id.
- Clary, P., pépiniériste, id.
- Combelles, L., maître d'hôtel, id.
- Couture, Victor, plâtrier, id.
- Delfour, H. propriétaire, id.
- Delpech, J.-B. négociant, id.
- Miquel, J., propr. aux Ramonets, id.
- Péris, P., professeur en retraite, id.
- Rouff, P., conducteur des P. et Ch., id.
- Soulié, Aimé, négociant, id.
- Vincens, U., horticulteur, id.
- Bénézet, Blaise, négociant.
- Combarieu, Eugène, pharmacien.
- Delbru, Pierre-Léon, propriétaire à Bégous.
- Henras, Germain, négociant.
- Lacroix, Jean, propriétaire à St-Henri.
- Lescale, Antoine-Jules, commis des P. et Ch.
- Murat, Jean, entrepreneur.
- Péris, Raymond-Charles, négociant.
- Playous, Jules, négociant.
- De Valon, Gustave-Henri, avocat.

**Liste socialiste**

- Cagnac, Eugène, charpentier.
- Fort, Marcelin, ouvrier maréchal-ferrand.
- Théron, Baptiste, ouvrier fondeur.
- Dalet, Jules, ouvrier cordonnier.
- Lafage, peintre en voiture.
- Valmary, propriétaire à Labarre.

**CHAMBRE DES DÉPUTÉS**

Séance du 30 avril

**Déclaration ministérielle**

M. Brisson donne la parole au président du conseil et M. Méline donne lecture de la déclaration suivante :

Messieurs,

En répondant à l'appel de M. le Président de la République, nous ne nous sommes pas

dissimulé les difficultés de notre tâche, mais il est des heures où les hommes politiques dévoués à leur pays, n'ont pas le droit de se dérober aux responsabilités du pouvoir.

La netteté de nos explications vous permettra, dès le premier jour, de savoir ce que nous voulons et où nous allons.

Nous poursuivrons d'abord une œuvre d'apaisement, en nous efforçant de rétablir l'harmonie indispensable des pouvoirs publics.

La Chambre des députés, issue du suffrage universel direct, exerce une action prépondérante dans la direction générale de la politique ; mais, si elle tient de ses origines et de la Constitution des droits incontestables, il est impossible de légiférer et de gouverner sans le concours du Sénat. C'est là une question de fait qui domine et rend inutiles les controverses théoriques. La bonne volonté réciproque a suffi jusqu'ici à résoudre toutes les difficultés ; c'est à elle que nous faisons encore appel. Nous ne désespérons pas d'effacer les traces des récents conflits, si vous voulez bien nous suivre sur le large terrain où nous entendons nous placer.

La Chambre, nous en sommes convaincus, renferme une majorité républicaine fermement résolue à écarter les questions qui la divisent, pour s'attacher enfin à un ensemble de réformes démocratiques, mûres depuis longtemps et immédiatement réalisables.

Elle voudra faire aboutir les projets de loi qui intéressent les travailleurs.

Le moyen le plus sûr de barrer la route aux doctrines révolutionnaires sera toujours de rester fidèle à l'idéal de justice et de solidarité qui est la tradition du parti républicain.

Sans prétendre limiter le champ de votre activité, nous croyons devoir vous rappeler les questions essentielles dont la solution prochaine ne dépend que de nos communs efforts.

En première ligne, nous plaçons les réformes fiscales. Les questions sont posées ; il est nécessaire d'y apporter de prompts solutions.

La réforme du régime des boissons, la réforme des droits de succession sont devant le Sénat ; nous en poursuivons avec énergie la réalisation.

Pour les contributions directes, répondant au sentiment nettement manifesté par le pays, nous vous proposerons au Budget de 1897, un système de réformes qui, sans vexations, sans mesures inquisitoriales ou arbitraires, assurera une meilleure répartition des impôts, permettra de soulager les petits contribuables, de tenir compte des charges de famille et de dégrever l'agriculture.

En même temps, nous reprendrons et nous appliquerons avec vigilance la politique des économies, que le pays réclame impérieusement, et qui est la condition même de l'équilibre budgétaire et de l'amélioration du crédit public. Nous pouvons surtout y réussir par les modifications successives que nous prenons l'engagement d'apporter à notre organisation administrative, dont les formalités compliquées concordent si peu avec les besoins de simplicité et de célérité de la société moderne.

Nous n'avons pas besoin de dire que nous consacrerons tout notre dévouement, toutes nos forces aux intérêts de l'agriculture ; nous n'épargnerons rien pour lui venir en aide et nous prendrons en mains tous les projets qui l'intéressent. Nous commencerons par lui assurer la représentation officielle à laquelle elle a droit et qu'elle attend depuis si longtemps. Nous ne saurions trop faire pour les vaillantes populations rurales que rien ne décourage, qui luttent avec un véritable héroïsme contre toutes les crises qui les assaillent et qui, par leur sagesse, par leur bon esprit, sont la force des gouvernements.

L'armée et la marine sont l'objet des plus chères préoccupations du pays ; pour compléter l'œuvre de la défense nationale, il faudra créer enfin cette armée coloniale dont

vous n'avez cessé de réclamer l'organisation.

Dans l'ordre économique et social, nous chercherons à faire voter les projets que trop d'agitations stériles ont laissés en souffrance depuis tant d'années.

Les projets de loi relatifs à la réglementation des heures de travail, à la responsabilité en matière d'accidents, au développement de la mutualité, de l'épargne et de la prévoyance, sont soumis à vos délibérations. Convaincus à la fois de leur importance et de leur urgence, nous voulons les rendre définitifs.

L'organisation des caisses de retraites ouvrières par la coopération de l'Etat et de l'initiative individuelle, s'impose également à votre attention.

Ainsi limitée, l'œuvre législative du Parlement sera féconde et produira des résultats durables. Mais nous ne servons pas moins efficacement les intérêts des travailleurs et de la nation entière en maintenant avec fermeté, contre toutes les tentatives, le respect des lois et l'ordre public.

C'est un devoir auquel nous ne faillirons pas.

La prospérité du pays en dépend. La stagnation des affaires n'a peut-être pas de causes plus profondes que l'incertitude et la crainte du lendemain. Vous pouvez, dans une large mesure, y remédier en pratiquant la politique d'ordre, de travail et de progrès, que le pays appelle de ses vœux.

Cette politique sage et ferme n'offre pas moins d'avantages à l'extérieur qu'à l'intérieur. C'est par elle qu'une démocratie laborieuse et pacifique, consciente de sa force, de ses intérêts et de ses droits, a pu s'assurer au dehors des alliances précieuses et fidèles. Par la continuité des vues et des desseins, cette politique pourra maintenir et développer la situation qui appartient à la France dans le monde.

Tel est le programme que nous vous proposons de réaliser ensemble.

Nous ne le pourrons qu'en écartant résolument les discussions irritantes et stériles qui, depuis le commencement de la législature, ont trop souvent paralysé la bonne volonté réformatrice de la majorité.

Messieurs, la France qui travaille est lasse d'agitations, elle a soif de paix et de tranquillité ; elle nous adjure de songer à elle et de faire trêve aux dissensions qui l'affaiblissent. C'est pour la bien servir que nous avons assumé une lourde tâche. Nous avons la ferme confiance que vous nous comprendrez et que vous répondrez à notre appel pour pratiquer avec nous, dans l'intérêt supérieur de la République, une politique d'apaisement et de progrès.

Le centre applaudit à plusieurs reprises cette lecture, pendant que la droite et la gauche, où il semble qu'un mot d'ordre soit donné pour recommander le calme, garde un silence absolu.

**Interpellation de M. Goblet**

M. le président Brisson annonce qu'il a reçu plusieurs demandes d'interpellation.

M. Méline, président du conseil, déclare que le gouvernement est prêt à discuter immédiatement l'interpellation de M. Goblet, sur la formation du cabinet, en opposition avec le vote émis par la majorité du 23 avril.

M. Goblet, aux applaudissements répétés de la gauche, dit que le cabinet qui se présente devant la Chambre aujourd'hui a été constitué en violation de toutes les règles constitutionnelles.

Selon ces règles, que l'on ne peut transgresser sans risquer les pires aventures, sans encourir en tous cas les plus lourdes responsabilités, un cabinet doit être choisi dans la majorité parlementaire. Si l'on a vu quelquefois des ministères se constituer en dehors des règles parlementaires, c'est que dans le passé, la conjonction voulue de la gauche et de la droite ne permettait pas de discerner une majorité homogène dans le Parlement et de former un cabinet d'après les règles parlementaires. Mais la situation n'est plus maintenant la même.

Une majorité compacte et résolue s'est trouvée pour soutenir de ses votes le cabinet progressiste présidé par M. Bourgeois. (Longs applaudissements à gauche.)

Cinq fois de suite cette majorité s'est affirmée dans cinq scrutins différents sur la politique gé-

nérale du gouvernement. (Nouveaux bravos sur les mêmes bancs.)

Examinant les conditions dans lesquelles doit s'exercer la responsabilité ministérielle, l'orateur donne lecture d'un manuel civique à l'usage des écoles, publié sous la direction de M. Dupuy, ancien ministre, et dans lequel il est dit que la responsabilité ministérielle s'exerce devant la Chambre des députés. (Rires ironiques à gauche.)

M. Dupuy. — J'ai appliqué cette doctrine souvent.

Une voix à gauche. — Continuez. (On rit).  
Relevant la phrase de la déclaration ministérielle dans laquelle M. Méline avait dit que le cabinet avait le devoir de savoir exactement ce qu'il voulait et où il allait, l'orateur, s'adressant aux ministres, leur dit :

Il ne s'agit pas aujourd'hui pour nous de savoir où vous allez, mais en voyant la constitution de votre cabinet, en voyant comment vous vous êtes formés, de savoir d'où vous venez. (Applaudissements à gauche.)

M. Goblet poursuit ensuite en examinant les tentatives impuissantes de M. Sarrien pour former un cabinet de conciliation et déclare que le député de Saône-et-Loire n'était pas qualifié pour former un cabinet de concentration, alors qu'il s'était manifesté dans la Chambre une majorité compacte pour soutenir un cabinet homogène et radical. (Protestations au centre.)

S'adressant ensuite à ses collègues, l'orateur rappelle le conflit qui s'est élevé entre les deux assemblées, et qui s'est produit parce que le Sénat refusait de discuter avec un cabinet qu'il considérait comme inconstitutionnel, bien que ce cabinet eût la majorité dans la Chambre des députés ; il termine ainsi :

Et vous, messieurs, je vous le demande, accordez-vous votre confiance au cabinet qui est sur ces bancs et qui a été formé en dehors des règles constitutionnelles ? (Double salve de bravos à gauche.)

**Discours de M. Deschanel**

M. Deschanel, avant que l'on passe aux autres interpellations déposées, demande à répondre à M. Goblet :

Il y a une chose qui surprend et qui désole dans nos plus grands débats, c'est que la discussion, au lieu de rouler sur des idées, ne roule...

Une voix à gauche, interrompant. — Que sur les électeurs. (On rit).

L'orateur achève sa pensée et se plaint que les discussions parlementaires ne portent que sur des personnalités. Puis il énumère toutes les réformes inscrites dans le programme du parti radical et que ce parti a laissé dormir quand il était au pouvoir tout comme les ministres des cabinets libéraux qui, eux, combattaient ces projets.

— Mais, interromp M. Bourgeois, vous parlez là de choses qui n'ont jamais figuré dans notre programme ministériel.

M. Deschanel. — Vous n'aviez pas tout cela dans votre programme, c'est vrai ; mais vous aviez dans votre programme la promesse de faire la lumière sur les scandales politiques et financiers de ces dernières années, et le Parlement a été tenu ainsi, sans que la lumière soit faite, sous la menace d'un véritable chantage exercé du dehors, car toutes les fois qu'on était en désaccord avec le ministère, on nous accusait de ne pas vouloir la lumière.

De violentes interruptions éclatent à ces mots sur les bancs de la gauche pendant que le centre applaudit à tout rompre et que M. le président Brisson invite l'orateur à retirer l'expression de « chantage ».

L'orateur ne retire rien du tout et répète sa phrase sous une autre forme, ce qui soulève une nouvelle tempête de protestations à gauche.

Continuant son réquisitoire contre le ministère radical, M. Deschanel constate qu'il n'a accompli aucune des réformes contenues dans son programme, que ce parti appelle le programme du vieux parti républicain, une expression qui revient bien souvent, soit dit entre parenthèses, ajoute M. Deschanel, à la bouche de gens qui ont traité jadis dans le parti impérialiste et dans le boulangisme. (Explosion d'applaudissements au centre.)

Ces idées, dit l'orateur, mandat impératif, suppression des armées permanentes, suppression du budget des cultes, etc., tout ce qui était inscrit dans le programme de 1869, les véritables hommes d'Etat du parti républicain l'ont successivement abandonné, non pas qu'ils aient trahi les aspirations de leur jeunesse, mais parce qu'ils ont été éclairés aux dures leçons de la réalité.

L'orateur conclut en disant que le parti radical est impuissant à gouverner avec son ancien programme. L'expérience, dit-il, l'a prouvé et ce n'est que pour faire prédominer certaines personnalités que ce parti agite encore des formules vagues qui ne servent qu'à masquer la peur de ne pas paraître assez avancés. (Applaudissements au centre.)

M. Ricard (de la Côte-d'Or) monte à la tribune.

Parlant au nom du groupe de la gauche radicale auquel il appartient, l'orateur s'attache à prouver que de l'aveu même d'un membre du



**CHRONIQUE LOCALE  
ET RÉGIONALE**

**Réunion publique**

Les candidats socialistes tiendront, ce soir, à 8 h 1/2, une réunion publique au Théâtre.

**M. François Roussel**

Notre sympathique et distingué compatriote, M. François Roussel, candidat de la liste républicaine progressiste, est depuis ce matin à Cahors, où il était attendu par ses nombreux amis.

**Protestations**

MM. Relhié, Bousquet, Cayla, Guiraudies-Capdeville, Bouyssou, Besse, Calmels, inscrits sur la liste d'Union républicaine socialiste, protestent contre cette insertion de leurs noms, et déclarent ne vouloir figurer que sur la liste Républicaine progressiste.

MM. Feyret, pharmacien et Henras, propriétaire aux Arbouys, protestent contre leur inscription sur la liste républicaine socialiste.

M. Feyret déclare ne vouloir figurer que sur la liste républicaine progressiste.

**Déclaration nette**

MM. les docteurs Caviolle et Ausset nous adressent la communication suivante :

**Électeurs,**

Les soussignés ont approuvé le programme de la liste républicaine progressiste.

Ils ont donné cette approbation sans réserve et sans arrière-pensée, et ils interdisent à qui que soit de mettre en doute la sincérité de leurs affirmations.

Le bon sens et la loyauté des masses électorales qui les connaissent depuis longtemps, feront justice des soupçons injurieux élevés par des adversaires sans scrupules.

D<sup>r</sup> CAVIOLE, D<sup>r</sup> AUSSET.

**Cour d'assises du Lot**

*Liste des jurés*

**MM.**

- Larrive, maire à St-Hilaire-Bessonies.
- Couderc, docteur à Cénévières.
- Vigouroux, boucher à Montfaucon.
- Cayla Henri, à Cahors.
- Delbos, négociant à Gourdon.
- Vayssières, maire à Aynac.
- Pechmège, propriétaire à Saint-Sozy.
- Jouzac, propriétaire à St-Michel-de-Bannières.
- Pézet, propriétaire à Figeac.
- Monteil Marcel, propriétaire à Maxou.
- Francoual, maire à St-Sulpice.
- Signal, maire au Bouyssou.
- Esclavissat, propriétaire à Castelnaud-Montrat.
- Orliac Michel, hôtelier à St-Céré.
- Delteil Antoine, rentier à Cieurac.
- Laviale Jean, propriétaire à Castelnaud-Montrat.
- Bort, ancien greffier à Castelnaud.
- Anstruy, vétérinaire à Cajarc.
- Andral, propriétaire à Carennac.
- Sauvagnac, négociant à Bagnac.
- Boudet Louis, propriétaire à Livernon.
- D'Anglars Edouard, à Souillaguet.
- Orliac, ex-huissier à Gourdon.
- Ducoussa, percepteur à Jabrerets.
- Darnis, notaire à St-Cyprien.
- Bessières, maire à Cambayrac.
- Cazeaux, receveur de l'enregistrement à Lalbenque.
- Poux Antoine, à Gintrac.
- Daynard, huissier à Duravel.
- Bach, greffier de paix à Vidalliac.
- Teillard, ancien député à Sabadel.
- Neuville, épicière à Martel.
- Lagarde, propriétaire à Cézac.
- Girls, capitaine en retraite à Latronquière.
- Bach, docteur-médecin à Concoats.
- Holzer, employé des tabacs à St-Géry.

**Jurés supplémentaires**

- Courbebaiss, négociant à Cahors.
- Souillac, ex-boucher à Cahors.
- Parazines, capitaine en retraite à Cahors.
- Henras, négociant à Cahors.

**Banquet des Typographes**

Les Typographes de la ville de Cahors se réuniront, le dimanche 10 mai prochain, à l'hôtel Soulié, dit Margoutelle, et fêteront dans un banquet leur Patron, Saint-Jean-Porte-Latine.

**LES ÉLECTIONS  
DANS LE DÉPARTEMENT**

**Commune de Bélaise**

Les soussignés adressent aux électeurs la circulaire suivante :

Messieurs,

Sollicités par un grand nombre d'amis

de nous présenter encore comme candidats aux élections municipales, nous avons refusé de poser notre candidature, mais nous ne voulons pas nous retirer sans vous dire pourquoi.

Permettez-nous d'abord de vous remercier de toute la sympathie et de tout le dévouement que vous nous avez témoignés dans cette circonstance. Soyez persuadés que nous regrettons de ne pas pouvoir accepter votre flatteuse invitation.

Voilà déjà longtemps que vous nous avez accordé, je peux dire spontanément, vos suffrages et votre confiance; nous en sommes fiers et vous en remercions bien sincèrement. Je crois que nous pouvons nous rendre cette justice : nous avons toujours rempli notre devoir avec honnêteté, franchise et loyauté, et, lorsque vos suffrages nous ont été favorables, nous n'avons jamais cherché à profiter de notre succès pour nous venger de ceux qui nous avaient combattus.

Nous avons toujours eu pour principe qu'après une lutte électorale, on devait oublier les attaques de ses adversaires; nous n'avons jamais eu d'autre préoccupation que l'intérêt général. Nos actes sont là pour prouver que nous avons toujours agi d'après ce principe.

Malheureusement après nous il n'en a pas été ainsi.

Amis avant tout de la paix et de la conciliation, nous nous retirons aujourd'hui parce que nous n'avons pas obtenu ce résultat. Nous préférons rentrer dans le rang avec vous tous, laissant à d'autres le soin de gérer vos affaires et faisant des vœux pour qu'ils s'en tirent avec honneur et à la satisfaction de tous.

Minorité d'ailleurs trop faible dans le Conseil municipal, nous ne pouvions avoir aucune initiative et notre intervention était systématiquement repoussée s'il y avait une commission à nommer, une affaire délicate à traiter, des secours à distribuer ou des répartitions d'impôt à établir.

Nous nous retirons donc avec la douce satisfaction d'avoir toujours fait notre devoir, d'avoir fait le bien que nous avons pu et surtout de n'avoir fait du tort à personne.

Nous nous retirons pour le moment de la lutte électorale, mais nous restons au milieu de vous, toujours heureux de vous rendre service et prêts à répondre à votre appel quand vous jugerez notre concours nécessaire.

Et de nouveau merci à tous nos amis auxquels nous regrettons, dans cette circonstance, de ne pouvoir donner satisfaction.

Docteur DAVID.

BERNADOU,  
Propriétaire à Labeille.

**Commune de Montcuq**

Les candidats républicains progressistes de la commune de Montcuq, adressent aux électeurs la circulaire suivante :

**Électeurs,**

Nous venons vous rendre compte de notre mandat.

Tous nos engagements ont été tenus. En voici la preuve :

- 1° Le caniveau du faubourg a été fait à la satisfaction de tous ;
- 2° La rue de la Halle, par Maquelaze, va être commencée ;
- 3° Les travaux de l'école de Rouillac vont être entrepris dans le plus bref délai ; ils seraient déjà exécutés si la subvention de l'État, qui revient de droit à la commune, avait pu être accordée plus tôt.

Les impôts ont-ils été augmentés ? Pas le moins du monde. Ils ont déjà diminué ; ils diminueront encore par une sage administration.

Nos adversaires n'hésitent pas à recourir à leurs procédés habituels de mensonge et de calomnie. Ils prétendent que M. Boudou maire actuel, est résolu à se retirer aussitôt après les élections. Rien n'est plus faux. M. Boudou, restera à son poste ; il continuera à gérer avec sollicitude, économie et probité les intérêts de la commune, et, dans cette tâche, il a besoin d'être soutenu par tous les candidats qu'il présente à vos suffrages.

**Électeurs,**

Nous sommes tous sincèrement républicains. Méfiez-vous de la liste adverse. Sous le masque radical, ses principaux chefs obéissent servilement à l'influence occulte et tracassière qui, depuis des années, a jeté le désordre et la division dans la paisible commune de Montcuq.

Nous ne poursuivons aucune œuvre de haine ou de vengeance. Nos adversaires peuvent-ils en dire autant ?

Nous sommes tous propriétaires dans la commune. Nos intérêts sont les vôtres : c'est la meilleure garantie d'une bonne gestion.

Ne vous laissez pas intimider par les crailleries et les menaces intéressées de tous ces maquignons électoraux, qui n'ont rien à perdre, et qui sont le déshonneur de tous les partis.

Électeurs,

Pas d'abstention. Votez tous ensemble pour la liste du Maire.

C'est votre intérêt et votre devoir.

**Commune de Limogne**

M. Georges Pradines adresse aux électeurs de la commune de Limogne la circulaire suivante :

Électeurs de Limogne,

Mon père, malgré les sollicitations de ses amis et les miennes, refuse de conserver plus longtemps la mairie.

Je me présente à sa place au Conseil municipal.

J'aurais vivement désiré que ma candidature ne fit pas éclore les germes de division semés depuis longtemps dans la commune. Pour l'éviter, j'ai fait une tentative de conciliation et offert toutes les concessions que mon devoir et l'opinion publique permettaient.

Je n'ai pas réussi. Par suite, j'étais mis dans la nécessité de faire une liste. — Elle vous sera distribuée en même temps que ces quelques mots.

Pour la désignation des candidats, je m'en suis rapporté au choix fait dans une réunion d'électeurs influents, ne voulant imposer à personne ni mes préférences ni mes répugnances.

Tels sont les faits.

A vous de les juger par votre vote de Dimanche.

Georges PRADINES.

PRADINES Georges.

PRADINES Albert.

LAFON Théophile, à Cayrougros.

COUDERC Alphonse, à Charrou.

MERCADIER Jean, père, dit Tourrine.

DUBRUN, dit Barroche, à Ferrières.

LAGARRIGUE Jean, à Couderc.

COMBARIEU Firmin.

COUDERC Louis, père, à Agarnel.

BACH Antoine, genre Paillet.

DÉCREMPS Casimir Mariet.

MALGOIRE Baptiste, dit Cousy.

**Commune de Labastide-Marnhac.**

*LISTE RÉPUBLICAINE PROGRESSISTE*

- HENRAS, JEAN, propriétaire, à Raux.
- CARROUL, MICHEL, propr., à Poudans.
- ROUDIÉ, JEAN-PIERRE, propr., à La Clède.
- MASSIP, ANTOINE, à Labastide-Marnhac.
- BESSE, JEAN-GUILLEUME, au Mazuc.
- DELON, JEAN-PIERRE, propr., à Cailles.
- AUSTRUY, EUGÈNE, propr., au Cluzel.
- BOUSCAT, DENIS-PIERRE, à Laboutiguette.
- CLUZEL, JEAN-ANDRÉ, à St-Rémy.
- GOUT, JEAN-BAPTISTE, à Gausserès.
- VAYSSIÈRES, PHILIPPE, au Cluzel.
- BONNET, JOACHIM, à Labastide-Marnhac.

**Bourse de Paris**

*Cours du 2 mai 1896*

**RENTES**

3 0/0.....compt.	102
3 0/0 amortissable.....compt.	100 40
4 1/2 0/0.....compt.	106 47

**A LA BOURSE D'OR**



**H. FABRE**

10, RUE DE LA MAIRIE, 10

CAHORS

FABRICATION ET RÉPARATION

**D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE**

Dorure et Gravure sur Métaux

LUNETTERIE & OPTIQUE

**ÉLECTRICITÉ**

Achat de Matières Or, Argent et Platine

Travaux soignés. — Prix modérés

**On demande un apprenti**

nouveau cabinet, celui-ci ne peut rester au pouvoir s'il recrute sa majorité en dehors de la majorité républicaine de la Chambre.

Il cite à ce propos un article récent de M. Barthou, dans lequel celui-ci écrivait que le cabinet, pour représenter réellement la majorité républicaine, ne peut pas plus s'appuyer à gauche sur un socialiste révolutionnaire comme M. Guesde qu'il ne peut s'appuyer à droite sur un royaliste comme M. de Mackau.

M. Léon Bourgeois proteste contre les paroles de M. Deschanel, qui l'a accusé de n'avoir pas fait aboutir tout une série de réformes.

Il se défend, étant au pouvoir, d'avoir fait de la politique de clientèle, et il souhaite que le nouveau ministre de l'intérieur ne fasse pas plus d'hécatombe de fonctionnaires que lui.

La question est posée de telle façon, dit-il, qu'elle ne peut être résolue que par le Congrès. Le cabinet a dû se retirer pour donner la preuve de son respect absolu de la légalité.

En terminant, M. Bourgeois dit qu'il ne fera pas l'injure à ceux qui ont fait partie de la majorité du 23 avril de les croire capables de se déjuger aujourd'hui.

Le président du conseil, M. Bourgeois accepte la révision comme solution du conflit : Pourquoi ne l'a-t-il pas proposée lorsqu'il était au pouvoir ?

M. Méline se refuse à aggraver les rapports entre les deux Assemblées : Il fera tous ses efforts pour rétablir l'harmonie entre les pouvoirs publics.

La priorité pour l'ordre du jour Ricard est repoussée par 279 voix contre 251.

M. Bozérian dépose l'ordre du jour suivant : « La Chambre, affirmant la souveraineté du suffrage universel et approuvant la déclaration du gouvernement passe à l'ordre du jour. »

M. Millerand. Le cabinet n'a pas la majorité des républicains, il est le prisonnier de la Droite.

La première partie de l'ordre du jour Bozérian est adoptée à l'unanimité, de 559 votants.

On vote ensuite sur la seconde partie.

La deuxième partie de l'ordre du jour Bozérian, approuvant la déclaration du gouvernement est votée par 231 voix contre 196.

L'ensemble de l'ordre du jour Bozérian est adopté par 299 voix contre 246.

\* \* \*

**L'Ordre du jour de confiance**

La majorité qui a voté la deuxième partie de l'ordre du jour Bozérian comprend 168 opportunistes, 24 ralliés, 38 droitiers.

La minorité comprend 129 radicaux, 46 socialistes, 18 opportunistes, 3 ralliés.

Les journaux opportunistes se félicitent du succès du ministère et ils assurent que sa majorité ira en augmentant.

Les journaux révisionnistes estiment que le nouveau Cabinet n'est pas le salut mais un simple répit.

Les journaux radicaux et socialistes considèrent que le vote de la Chambre constitue une véritable abdication du suffrage universel devant le suffrage restreint.

**SÉNAT**

*Séance du 30 avril 1896*

M. Darlan donne lecture de la déclaration ministérielle. Presque toutes les phrases sont approuvées.

La dernière phrase est saluée par de vifs applaudissements.

**La Révision**

Le Sénat reprend la discussion de la prise en considération des divers projets de résolution relatifs à la révision de la Constitution. Va-t-on discuter ?

— Le président du conseil n'est pas là, dit M. André Lebon.

— Nous pouvons statuer sans lui, dit M. Demôle.

L'ajournement de la discussion, qui est demandé, est repoussé.

M. Anglès défend alors sa proposition de révision et s'efforce de justifier son opportunité.

M. Pazat, rapporteur de la commission d'initiative, maintient ses conclusions, qui tendent à la non-prise en considération des propositions de révision.

M. Delpech, signataire de l'une de ces propositions avec M. Rousseau, déclare qu'il la retire.

M. Anglès déclare qu'il retire également la sienne. (Protestations au centre.)

M. Emile Labiche, président de la commission d'initiative, monte à la tribune. Il dit qu'il n'est pas possible qu'on se livre à de pareilles manifestations devant le Sénat ; on ne peut pas ainsi se moquer.

On a demandé au Sénat de voter sur ces propositions ; il faut qu'il se prononce. Les propositions sont abandonnées par leurs auteurs. Le règlement me permet de les reprendre. Je le fais pour que le Sénat puisse émettre un vote. (Approbation au centre.)

Les conclusions de la commission d'initiative tendant au rejet des propositions de révision sont mises aux voix.

Elles sont adoptées par 214 voix contre 42.



**Bibliographie**

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, Sommaire du premier fascicule, ornée de 2,000 illustrations d'après des peintures, gravures, estampes, médailles et objets... du temps, publiée sous la direction de M. Armand Dayot, inspecteur des Beaux-Arts. — 1<sup>o</sup> Préface avec quatre estampes. — 2<sup>o</sup> Trois portraits de Marie-Antoinette, un portrait de Louis XVI, les portraits du Dauphin, de la Dauphine, de Mme Elisabeth, du comte de Provence, du comte d'Artois. — 3<sup>o</sup> Trois portraits de Rousseau, à des âges différents. — 4<sup>o</sup> Trois portraits de Voltaire, à des âges différents. — 5<sup>o</sup> Une suite de portraits des précurseurs de la Révolution, philosophes, encyclopédistes : Turgot, Montesquieu, Diderot, d'Alembert, Helvétius Condorcet... — 6<sup>o</sup> Une grande vue panoramique de la Bastille. — 7<sup>o</sup> Deux grandes compositions, l'une de Couder, l'autre de Monnet, représentant la réunion des États-Généraux à Versailles. — 8<sup>o</sup> Une suite d'estampes humoristiques et satiriques exécutées à l'occasion de la fusion des trois ordres. — 9<sup>o</sup> Le serment du Jeu de paume, d'après deux compositions originales de David et de Monnet. — 10<sup>o</sup> Un portrait de Guillotin. — 11<sup>o</sup> Mirabeau à la séance du 23 juin, d'après le tableau original de Delacroix. — 12<sup>o</sup> Une vue de l'état actuel du Jeu de Paume, d'après une photographie de MM. Neurdein frères. — Toutes ces images sont accompagnées d'un texte explicatif. — Prix de ce fascicule in-4<sup>o</sup>. oblong. 60 c.

**Le Train de 8 h, 47**, par Georges Courteline, ce livre d'une gaieté si originale, dont l'immense succès a classé de suite le jeune auteur parmi nos meilleurs écrivains, paraît en livraisons illustrées chez l'éditeur E. Flammarion, 26, rue Racine, Paris.

L'ouvrage est illustré par Albert Guillaume, dont le talent s'allie admirablement avec celui de Courteline. Des dessins tirés en couleurs illustrent chaque livraison.

Envoi franco de la première livraison gratuite. La première série, composée de cinq livraisons, est envoyée franco également, contre 50 centimes en timbres-poste.

*Dictionnaire d'Hygiène*, vient de paraître, chez E. Bernard et Cie, la 4<sup>e</sup> livraison du *Dictionnaire d'Hygiène*, publié par un comité de spécialistes sous la direction du D<sup>r</sup> E. Sattler en collaboration avec MM. H. Kortz, L. Forest de

Faye, Al. Perchet et F. Caillet, docteurs en médecine.

Par la multiplicité de ses articles, ce Dictionnaire réunit toutes les connaissances utiles en hygiène, il peut donc servir de *vade-mecum*, de guide sûr et méthodique à tous ceux qui sont soucieux de leur santé et d'un bien-être judicieusement entendu.

L'importance de cette publication est telle que les éditeurs ne peuvent faire paraître qu'une livraison de 64 pages par mois au prix de 50 centimes.

LE BON JOURNAL. Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 26 avril. — Michel Thivars : Le Petit meuble. — Léon Tolstoï : Napoléon et Alexandre (suite). — Georges Pradel : Cœur de mère (fin). — Georges Sauton : La Malle L. de S. 169. — Le Capitaine Danrit : La guerre en ballon (suite). — Alexis Bouvier : L'armée du crime (suite). — Eugène Chavette : L'héritage d'un pique-assiette (Suite). — V<sup>ss</sup>e Nacla : Chronique mondaine.

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT ET C<sup>ie</sup>  
56, RUE JACOB, A PARIS

**LA MODE ILLUSTRÉE**  
JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

La *Mode illustrée*, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des tableaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

Prix pour les départements : 1<sup>re</sup> édition : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. — 4<sup>e</sup> édition, avec une gravure coloriée chaque nu-

méro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également, soit aux bureaux de poste, soit aux libraires des départements.

**JOURNAL DES DEMOISELLES**

ÉDITION MENSUELLE

Soixante-deux années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du *Journal des Demoiselles*, et l'ont placé à la tête des publications les plus intéressantes et les plus utiles de notre époque.

A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles.

Chaque livraison renferme :

1<sup>o</sup> 32 pages de texte : Instruction, littérature, éducation, modes, gravures d'art, etc.

2<sup>o</sup> Un Album de patrons, broderies, petits travaux, avec explication en regard, formant à la fin de l'année une collection de plus de 500 dessins.

3<sup>o</sup> Une feuille de patrons, grandeur naturelle, imprimés ou découpés, soit environ 100 patrons par an.

4<sup>o</sup> Une ou deux gravures de modes coloriées, soit 18 par an.

5<sup>o</sup> Modèles de Tapisseries ou de petits travaux en couleurs.

6<sup>o</sup> Annexes variées. — Tapisseries par signes — Imitations de peinture — Musique — Opérette — Chiffres enlacés — Alphabets — Cartonnages — Abat-jour — Calendriers, etc.

Bureaux, 14, rue Drouot. — Abonnement : Paris, 10 fr. — Départements, 12 fr. — Seine, 11 fr. — Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. — Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur. — Envoi gratuit d'un numéro spécimen.

**La Nouvelle Revue**

18, Boulevard Montmartre, Paris.

Directrice : Madame Juliette ADAM

PARAIT LE 1<sup>er</sup> ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

PRIZ DE l'abonnement	Paris et Seine	12 mois	6 mois	3 mois
	Départements	50 <sup>f</sup>	26 <sup>f</sup>	14 <sup>f</sup>
	Etranger. . .	56	29	15
		62	32	17

On s'abonne sans frais : dans les Bureaux de poste, les agences du Crédit Lyonnais et celles de la Société générale de France et de l'Étranger.

**PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE**

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte

Breveté S. G. D. G.

**Enclume de Famille**

Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le *Protecteur de la Chaussure*, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le *Protecteur*, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. *Lessiveuses Soleil*.

Écharpes pour maires et adjoints

EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

EXPOSITION



CAHORS 1881

**B. DOUCÈDE**

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

**Vignes Américaines**

LES PLUS ANCIENNES DU DÉPARTEMENT

**PAR MILLIONS de plants à la vente**

en boutures, racinés et plants greffés soudés de toutes variétés  
*Grandes quantités de boutures pour greffage, 1 mètre de long 0,006 millimètres au petit bout.*

\* Gamay x Couderc, Aramon x Rupestris Ganzin, Mourvèdre x Rupestris, Bourisquou x Rupestris, Riparia Gloire, Grand Glabre, Rupestris Phénomène du Lot, etc., etc. Ce dernier s'adapte à plus de 60 0/0 de calcaire. L'essayer c'est l'adopter.

\* Envoi franco des Catalogues prix-courant et notice sur le Rupestris Phénomène du Lot.

\* Vins des côtes du Lot, depuis 80 fr. la barrique logé et en sus franco sur wagon Puy-l'Évêque. Envoi d'échantillon franco contre 1 fr. en timbres-poste.

**Vient de paraître :**

*Nos Expériences Pratiques sur la Culture des Vignes Américaines.*

Prix : 3 fr. (franco poste).

4<sup>me</sup> édition, revue et considérablement augmentée. En vente chez l'Auteur et principaux Libraires.

Pour toute commande de 100 francs en vins ou plants, nous donnons un exemplaire de notre ouvrage.

S'adresser au propriétaire, **M. Victor COMBES**, Chevalier du Mérite Agricole, à VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot).

**PIANOS MUSIQUE & ORGUES**

Ancienne Maison TRUFFIER, fondée en 1852

**Arthur LAGAPE, facteur-accordeur de Pianos & Orgues**

SUCCESEUR

2, Rue Taillefer et place Francheville, 40, Périgueux

**LOCATION depuis 8 fr. par mois à l'année**

PIANOS ENTIÈREMENT NEUFS

Rendus franco chez le client. Accord gratuit

Vente, Location, Échange, Accords, Réparations

Pour tous renseignements, s'adresser chez **M. VIGOUROUX**, Organiste de la Cathédrale et professeur de piano, Rue Clément-Marot, CAHORS

**IMPUISSANCE** de l'homme Sterilité de la femme. Pilules effet immédiat, sans nuire à la santé, 4 fr. Dépôt unique Spitaels, ph., Lille. Envoi discret.

**REPRÉSENTANT**

actif et sérieux, muni de bonnes références, est demandé par la plus importante fabrique d'huile d'olive de Nice. Ecrire à **F. Cou-doulet, Nice**, qui garantit ses produits absolument purs.

**VIN DE PEPTONE DE CHAPOTEAUT**

Contient la viande de bœuf digérée et rendue soluble par la Pepsine. Il est recommandé dans les maladies d'estomac, les digestions difficiles et l'insuffisance de l'alimentation. On nourrit avec lui les Anémiques, les Convalescents, les Phtisiques, les Vieillard et tous ceux privés d'appétit, dégoûtés des aliments ou ne pouvant les supporter.

La pureté de la PEPTONE CHAPOTEAUT l'a fait adopter à l'INSTITUT PASTEUR. Dépôt dans toutes les Pharmacies.

**LE GOURMET**

REVUE DE CUISINE PRATIQUE

Abonnement pour un an :

France . . . . . 5 fr.

Etranger . . . . . 6 fr.

On s'abonne sans frais dans tous les Bureaux de poste.

Bureaux : 12, rue Turbigo, Paris

Le propriétaire-gérant : LAYTON

**PULVÉRISATEUR-DEPEYRE**

A pompe directe et air comprimé

1<sup>er</sup> Prix — Hors Concours — Médailles d'Or

Dans les principaux Centres viticoles de France

Derniers Perfectionnements. Appareil garanti

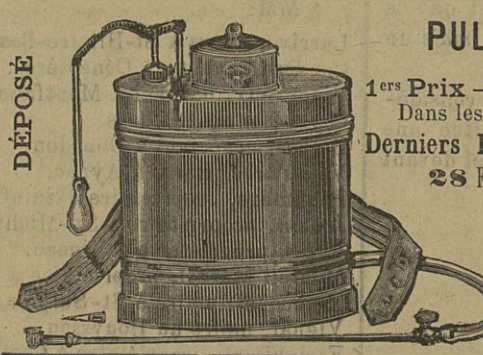
28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.



**Marcelin ALAZARD**  
HORTICULTEUR PROFESSEUR D'ARBORICULTURE, AVENUE DE MAYENNE MONTAUBAN (Tarn-et-Garonne)

**Vignes Américaines et Franco-Américaines**

VARIÉTÉS DISPONIBLE GREFFÉES :

Sur Herbemont et Jacquez. — Méreau du Lot, Pinot noir, Négret de

Villaudrie, Sémillon blanc, Valdiguiet ;

Sur Rupestris du Lot et Rupestris Martin. — Mérille ou Bordelais,

Cabernet Sauvignon, Cote vert du Lot ou Méreau, Folle blanche, Négret de

Villaudrie, Sémillon blanc ;

Sur Riparia Gloire et Riparia grand Glabre. — Bordelais ou Mérille,

Cabernet Sauvignon, Merlot, Chasselas de Montauban Méreau cote vert,

Folle blanche, Grand noir, Gamay du Beaujolais, Meuzac rose, Négret de

Villaudrie, Pinot noir, Petites Sirah, Sémillon, Sauvignon blanc, Valdiguiet.

Superbe collection de 50 variétés de raisins de table

Spécialité de Boutures et racinés greffables des meilleures variétés

sélectionnées, Berlandiéri du Texas

Boutures écussonnées à œil dormant, Récompensées à l'Exposition Nationale d'Angers, d'une médaille de vermeil ; — et d'un diplôme d'honneur au

Congrès Viticole de Tours.

PRIX MODÉRÉS. — Envoi du prix-courant spécial des Vignes,

et Catalogues d'arbres, Arbustes et Rosiers sur demande.

**Cave Bordelaise**

3, rue de la Mairie, CAHORS

M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION

**M. COMBARIEU, Successeur**

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriétaire), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1<sup>re</sup> marque, Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles eu égard à leur qualité tout-à-fait supérieure.